



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Note de conjoncture

3ème trimestre 2022



## Auvergne-Rhône-Alpes



# *Note de conjoncture régionale*

## *3<sup>e</sup> trimestre 2022*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la  
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## En Bref

En cumulé sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 13,6 % sur un an. Il augmente de 15,1 % au niveau national. La plupart des encaissements d'impôts sont en forte hausse (+ 41,8 % d'impôt sur les sociétés, + 12,6 % de TVA, + 6,7 % de taxe de publicité foncière). Les encaissements de droits de mutation diminuent de 4,4 % sur un an. Les créations d'entreprises sont en hausse de 6,4 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2022. Les défaillances d'entreprise sont en hausse de près de 43 % sur un an (contre + 35,6 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 (- 1,7 point), en particulier dans l'hébergement-restauration, où le taux à 30 jours (échéances d'août 2022) diminue de 21,7 points sur un an.

L'emploi salarié est en hausse de 0,4 % et les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) augmentent de près de 2 % sur le trimestre. Le taux de chômage augmente de 0,1 point. Entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C augmente de 0,3 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse toutefois de 3,5 points sur un an. Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles augmente de 16,6 % entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2021 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2022.

Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et celui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 3,9 % et de 20,5 % sur un an.

### Les principaux indicateurs :

<b>Chiffre d'affaires :</b> <i>(données cumulées entre janvier et septembre 2022)</i>	➔	+ 13,6 % sur un an
<b>Créations d'entreprises :</b> <i>(T3 2022)</i>	➔	+ 6,4 % sur un trimestre
<b>Emploi salarié :</b> <i>(T2 2022)</i>	➔	+ 0,4 % sur un trimestre
<b>Intérim :</b> <i>(T2 2022)</i>	➡	- 3,1 % sur un trimestre
<b>DPAE :</b> <i>(T2 2022)</i>	➡	- 1,9 % sur un trimestre
<b>Taux de chômage :</b> <i>(T2 2022)</i>	➔	+ 0,1 point sur un trimestre
<b>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</b> <i>(T3 2022)</i>	➔	+ 0,3 % sur un trimestre
<b>Revenu de solidarité active (RSA) :</b> <i>(septembre 2022)</i>	➡	- 3,9 % sur un an
<b>Allocation de solidarité spécifique (ASS) :</b> <i>(août 2022)</i>	➡	- 20,5 % sur un an

## Table des matières

### Économie

<i>Pib régional</i> .....	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i> .....	5
<i>Encaissements fiscaux</i> .....	5
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> .....	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i> .....	6
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i> .....	7
<i>Importations et exportations</i> .....	8
<i>Conjoncture hôtelière</i> .....	9
<i>Conjoncture immobilière</i> .....	10

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i> .....	11
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i> .....	13
<i>Activité partielle</i> .....	13
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i> .....	14
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> .....	17
<i>Taux de chômage</i> .....	17
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i> .....	18

### Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i> .....	20
--	----

# Économie

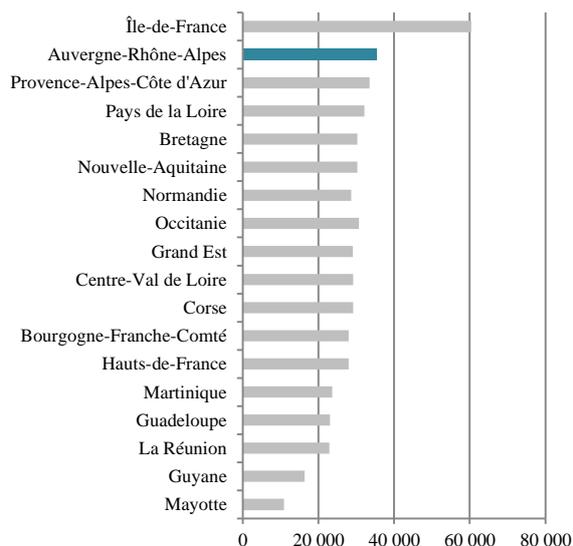
## Le Pib régional

**Source :** Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

**Année :** 2020

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (268 691 millions d'euros en 2020). Par habitant, cela correspond à 33 205 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (57 600 euros).

**Pib par habitant (en euros)**



## Le chiffre d'affaires et l'investissement des entreprises de la région en hausse

En cumulé sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint un peu plus de 413 500 millions d'euros et a ainsi augmenté de 13,6 % sur un an. Au niveau national, il augmente de 15,1 %.

Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : + 12,5 % dans l'industrie (contre + 16,3 % au niveau national), + 5,6 % dans la construction (contre + 4,8 % au niveau national), et + 10,1 % dans le commerce (contre + 14 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 13,3 % en un an (contre + 5,3 % au niveau national).

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2021 (en M€)	Montant 2022 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>364 006</b>	<b>413 508</b>	<b>13,6%</b>
Dont : Industrie	89 714	100 885	12,5%
Construction	37 695	39 801	5,6%
Commerce	121 079	133 357	10,1%
<b>Total France</b>	<b>4 146 211</b>	<b>4 772 850</b>	<b>15,1%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>2 845</b>	<b>3 224</b>	<b>13,3%</b>
<b>France</b>	<b>37 669</b>	<b>39 667</b>	<b>5,3%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

## Les encaissements fiscaux en forte hausse à l'exception des droits de mutation

La plupart des **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en forte hausse sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de près de 42 %, ceux de taxe sur la valeur ajoutée de 12,6 %, ceux de taxe de publicité foncière de 6,7 %. *A contrario*, les encaissements de droits de mutation diminuent de 4,4 %.

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2021 (en M€)	Montant 2022 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	3 262	4 625	41,8%
Taxe sur la valeur ajoutée	12 692	14 295	12,6%
Taxe de publicité foncière	1 402	1 496	6,7%
Droits de mutation	1 448	1 385	-4,4%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

En cumulé sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, 256 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 44 de plus qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont également en hausse (+ 800 personnes sur un an).

	2021	2022
Dossiers traités	212	256
Effectifs salariés correspondants	6 606	7 400

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre

### Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

## Baisse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 3<sup>e</sup> trimestre 2022

**Les taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2021. Fin septembre 2022, le taux à 30 jours (échéances d'août 2022) atteint 1,5 %, soit une baisse de 1,7 point par rapport au mois d'août 2021. Il baisse dans quasiment tous les secteurs et notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'hébergement-restauration (-21,7 points). Il est stable dans l'industrie. Le taux à 90 jours (pour les échéances de juin 2022) est en baisse de 2,2 points par rapport à juin 2021. Il atteint 1,2 %.

### Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin septembre 2022	Taux en montant	Évolution 2022/2021
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	1,5% (août-2022)	-1,7 pt
Dont : Industrie	1,0%	-0,0 pt
Construction	3,3%	-0,2 pt
Commerce	1,2%	-0,8 pt
Hébergement-Restauration	4,8%	- 21,7 pts
Autres services	1,4%	-1,8 pt
Intérim	0,4%	-0,7 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	1,2% (juin-2022)	- 2,2 pts

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

### Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les demandes de délai de paiements** : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+ 6,4 % sur un trimestre, contre + 9,1 % au niveau national) pour s'établir à près de 32 000. Cette hausse concerne à la fois les créations de micro-entreprises (+ 6,9 %) et les autres (+ 5,7 %).

Elle est visible dans tous les secteurs : + 32 % dans l'industrie, + 5,8 % dans la construction, + 1,7 % dans les services et + 12,7 % dans le regroupement Commerce, transports, hébergement et restauration.

Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 4,1 % dans la région et de 8,6 % au niveau national.

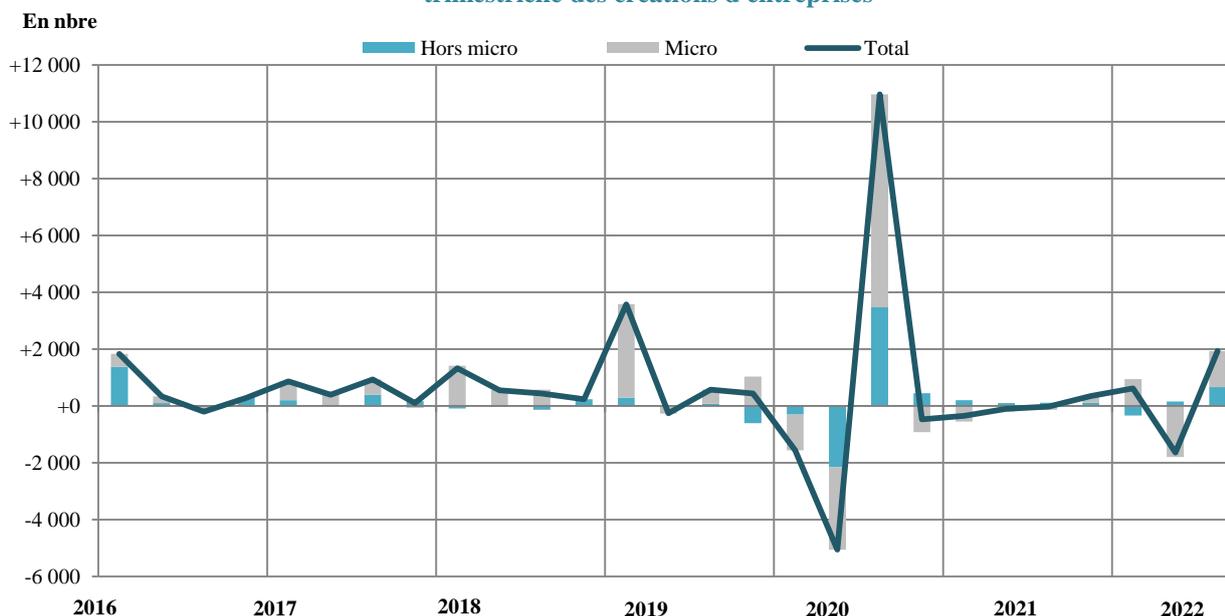
### Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	3 <sup>e</sup> Trim. 2021	2 <sup>e</sup> Trim. 2022	3 <sup>e</sup> Trim. 2022	Trim.	Annuelle
<b>Total régional</b>	<b>30 696</b>	<b>30 030</b>	<b>31 966</b>	<b>6,4%</b>	<b>4,1%</b>
hors micro-entrepreneurs	11 821	11 768	12 437	5,7%	5,2%
micro-entrepreneurs	18 876	18 262	19 529	6,9%	3,5%
<b>Total France</b>	<b>254 718</b>	<b>253 676</b>	<b>276 716</b>	<b>9,1%</b>	<b>8,6%</b>
hors micro-entrepreneurs	101 487	102 022	107 704	5,6%	6,1%
micro-entrepreneurs	153 231	151 654	169 013	11,4%	10,3%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture  
Données trimestrielles CVS

### Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture  
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 3 767 entre début octobre 2021 et fin septembre 2022, soit une hausse de près de 43 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 35,6 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

## Refonte du dispositif des créations d'entreprise

Depuis janvier 2022, les statistiques de créations d'entreprises ont subi une évolution profonde de leur dispositif de calcul.

Le nouveau processus vise à aligner le calcul du nombre de créations d'entreprises sur les concepts définissant le champ des statistiques structurelles d'entreprises pour le dispositif Esane (Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises), qui est au centre de l'appareil de production des statistiques annuelles d'entreprises à l'Insee et qui produit notamment les grands agrégats comptables sur le tissu productif français (chiffres d'affaires, valeur ajoutée, etc.). Cette harmonisation est également une exigence du nouveau règlement *European Business Statistics*.

Ainsi, les statistiques de créations d'entreprises couvrent désormais l'ensemble des entreprises non agricoles appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif) et produisant des biens ou des services. Cette définition ne tient plus compte, notamment, du caractère « exploitant » ou « non exploitant » des entreprises. Les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, sont donc comptabilisées dans les créations d'entreprises, alors qu'elles en étaient auparavant exclues. Ces entreprises peuvent produire de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

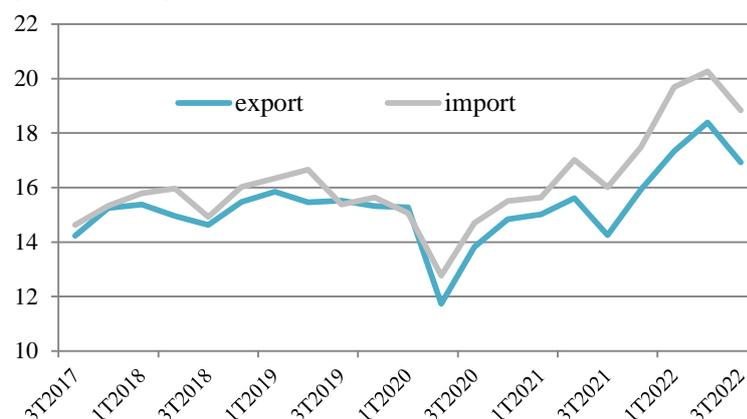
Le nouveau calcul, qui conduit à relever d'un peu plus de 5 % le niveau des créations d'entreprises en France, en 2021, est complété par un recalcul, avec le nouveau dispositif, de l'historique des créations d'entreprises depuis 2012.

## *Hausse annuelle des exportations et des importations sur un an*

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, le montant des **exportations** s'est élevé à 16,9 milliards d'euros, soit une hausse de 18,7 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2021. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 18,8 milliards d'euros sont en hausse de 17,6 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,8 % en cumulé sur les trois premiers trimestres 2022 (contre 11,9 % un an auparavant). Elle est de 11,5 % au niveau national.

**Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)**



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

## Evolution du mode de collecte des données sur les échanges de biens

Depuis le mois de référence de janvier 2022, l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) a remplacé la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour la collecte des informations statistiques relatives aux expéditions et introductions de biens avec les États-membres de l'Union européenne (UE)

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

## Hausse de l'activité hôtelière sur un an

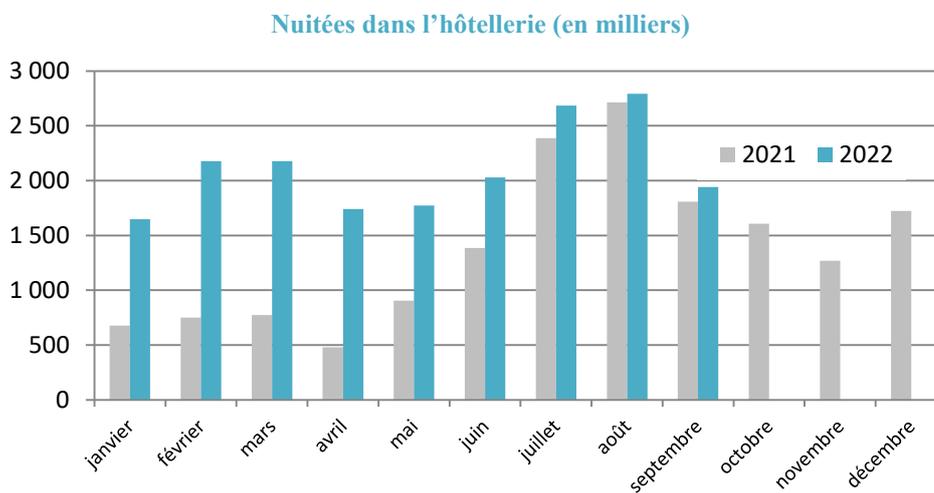
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, environ 7 420 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 7,4 % sur un an, contre + 23,6 % au niveau national.

### Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022*
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	6 909	4 598	6 005	5 544	7 421
France métropolitaine	57 152	41 668	35 682	57 269	70 613
<b>Evolution annuelle</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	14,9%	117,9%	172,5%	100,1%	7,4%
France métropolitaine	24,4%	139,1%	54,2%	147,5%	23,6%

\*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

## Hausse des autorisations de logements neufs mais baisse des mises en chantiers

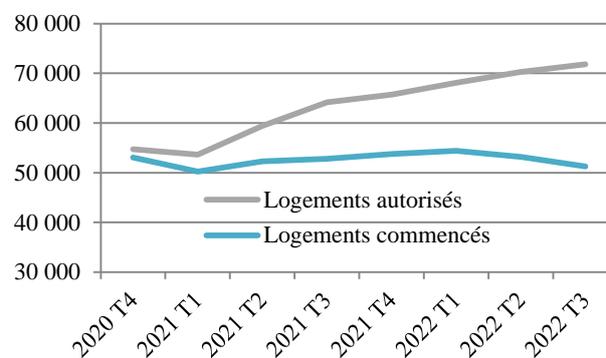
Entre début octobre 2021 et fin septembre 2022, 71 830 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une hausse de 11,8 % par rapport à l'année précédente (contre + 10 % au niveau national).

Les autorisations de logements augmentent dans tous les départements de la région (de + 0,6 % dans le Cantal à + 22,7 % en Savoie).

Sur la même période, 51 280 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de 5,3 % par rapport à l'année précédente (alors que les mises en chantier augmentent de 0,4 % au niveau national). Les mises en chantier de logements individuels purs sont en hausse de 10,4 %. *A contrario*, celles de logements individuels groupés ou de logements collectifs sont en baisse respectivement de 4 % et de 13 % sur un an. Les mises en chantier baissent dans le Rhône, dans l'Isère, en Haute-Savoie et dans la Loire mais augmentent dans tous les autres départements.

Concernant **les locaux neufs**, les autorisations de **construire** représentent environ 5,1 millions de m<sup>2</sup> entre début octobre 2021 et fin septembre 2022, soit une hausse de 10,1 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** augmente de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Il atteint environ 3,4 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

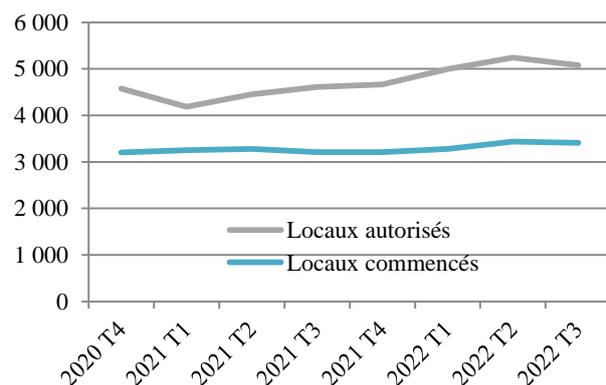
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

# Emploi et chômage

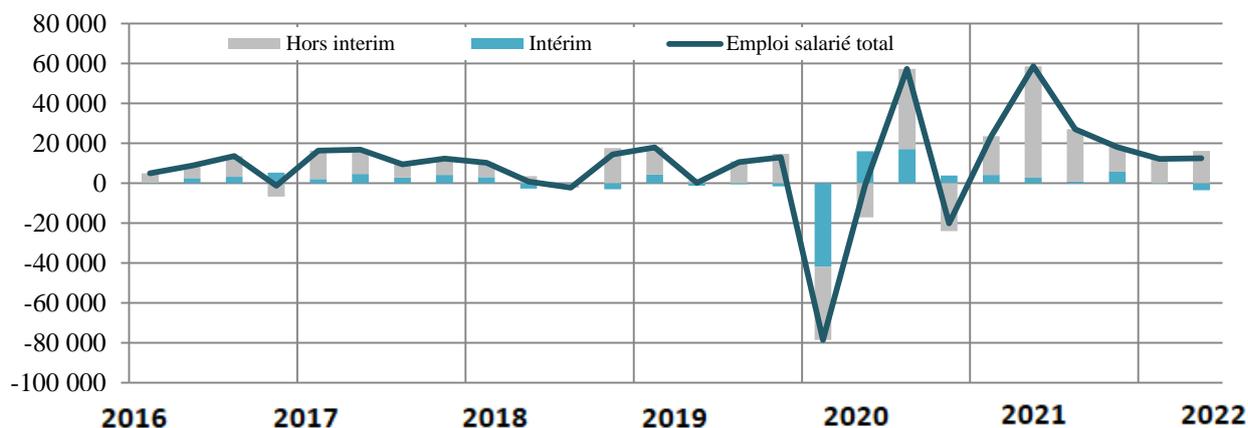
## Hausse de l'emploi salarié au 2<sup>e</sup> trimestre

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** progresse **au 2<sup>e</sup> trimestre 2022** (+ 0,4 %, soit autant qu'au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 207 500 salariés. L'emploi hors intérim augmente de 0,5 % (+ 16 100 emplois) alors que l'emploi intérimaire diminue de 3,1 % (-3 600 emplois).

L'emploi progresse à la fois dans le secteur privé (+ 0,3 %) et dans le secteur public (+ 0,2 %).

**Sur un an**, la région gagne près de 70 000 emplois (+ 2,2 %), soit une hausse un peu plus importante qu'au niveau national (+ 2,1 %).

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 12 500 emplois : + 16 100 emplois hors intérim, - 3 600 emplois intérimaires

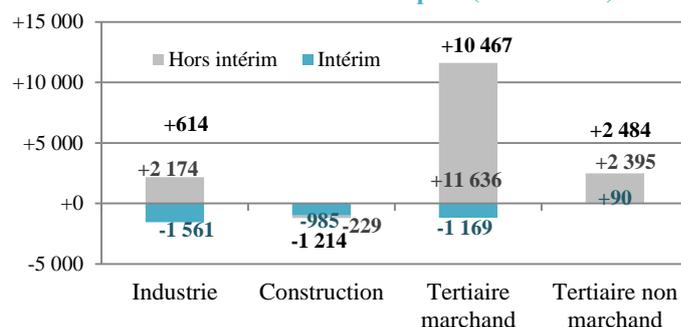
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi salarié augmente légèrement dans l'**industrie** (+ 610 emplois). Il augmente en dehors de l'intérim (+ 2 200 emplois) alors que l'on dénombre 1 560 emplois de moins dans l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 1,7 %.

Sur le trimestre, les effectifs salariés dans la **construction** diminuent de 0,6 % alors qu'ils augmentent de 0,8 % sur un an.

Le secteur **tertiaire marchand** est en augmentation au 2<sup>e</sup> trimestre (+ 10 500 emplois, + 0,7 %), porté par l'emploi hors intérim (+ 11 600 emplois). Sur un an, les effectifs augmentent de 3,7 %.

L'emploi salarié augmente également dans le **tertiaire non marchand** (+ 0,3 % sur ce trimestre ; + 2 400 emplois hors intérim, + 90 emplois intérimaires). Il augmente de 0,6 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 seront disponibles en janvier 2023.

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2021 T2	2022 T1	2022 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	24 000	25 500	25 600	0,6%	7,0%	1,3%
Industrie	530 600	538 900	539 500	0,1%	1,7%	7,9%
Construction	217 200	220 100	218 900	-0,6%	0,8%	9,0%
Tertiaire marchand	1 393 400	1 433 800	1 444 300	0,7%	3,7%	3,1%
Tertiaire non marchand	972 900	976 700	979 200	0,3%	0,6%	0,6%
<b>Total régional</b>	<b>3 137 900</b>	<b>3 195 000</b>	<b>3 207 500</b>	<b>0,4%</b>	<b>2,2%</b>	<b>3,6%</b>
Dont : Intérim	110 900	117 500	113 900	-3,1%	2,7%	
Dont : Hors intérim	3 027 100	3 077 500	3 093 600	0,5%	2,2%	
Dont : Secteur privé	2 477 200	2 532 700	2 543 900	0,3%	4,5%	
Dont : Secteur public	660 700	662 300	663 600	0,2%	0,6%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>26 062 100</b>	<b>26 527 200</b>	<b>26 622 200</b>	<b>0,4%</b>	<b>2,1%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

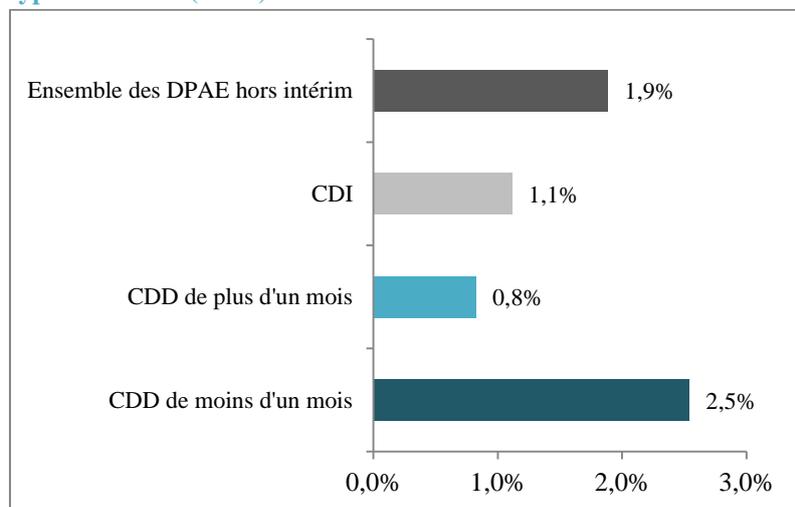
## Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur le trimestre

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, on dénombre 769 400 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente par rapport au trimestre précédent (+ 1,9 %). Sur un trimestre, les CDI et les CDD de plus d'un mois et les CDD de moins d'un mois augmentent respectivement de 1,1 %, 0,8 %, et 2,5 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (80 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (59 %).

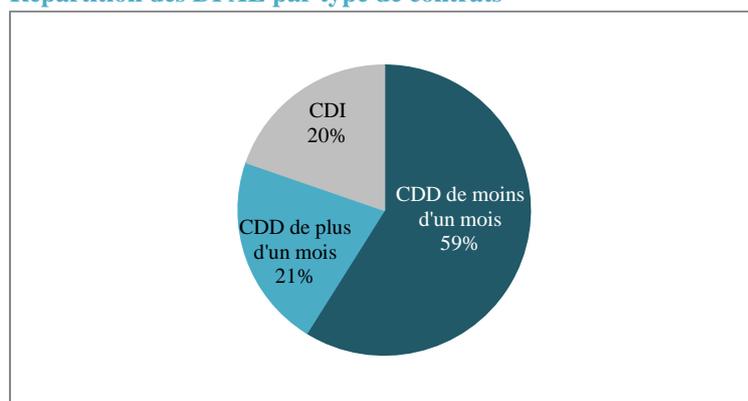
Dans la région, le volume de DPAE est supérieur de 3 % à son niveau d'avant crise sanitaire.

Seul le secteur de la construction diminue ce trimestre (-1,2 %). Les intentions d'embauche augmentent dans l'industrie (+ 9,1 %). Le secteur des services, qui totalise 92,1 % des intentions d'embauche, augmente de 4 % par rapport au trimestre précédent.

### Évolution trimestrielle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Acoiss/Urssaf

Données CVS – 2<sup>e</sup> trimestre 2022

## Le recours à l'activité partielle a concerné 7 120 salariés en juin 2022

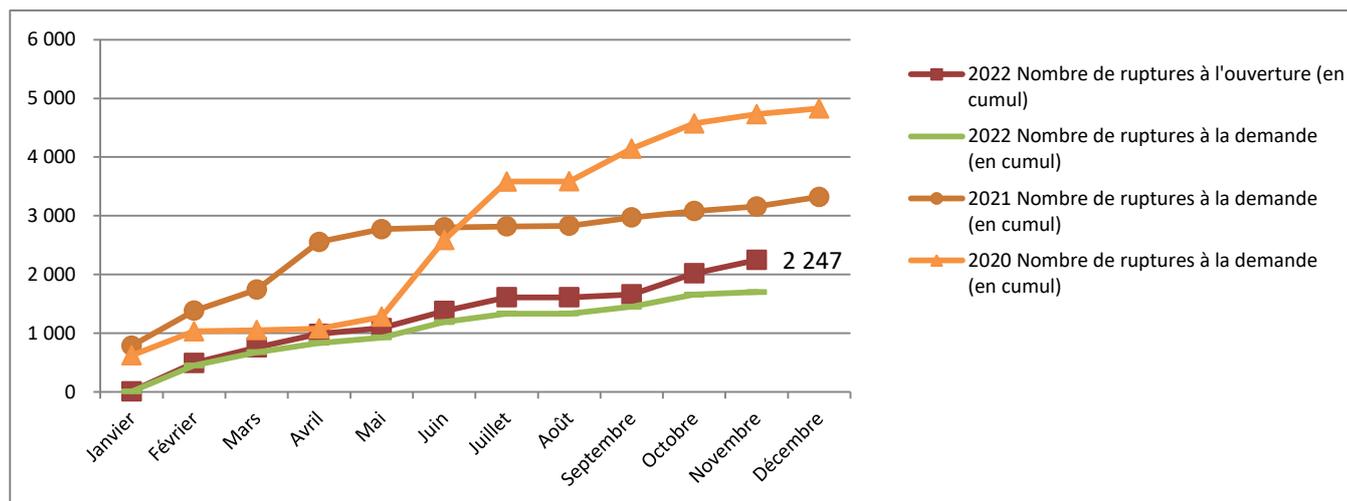
Environ 950 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois de juin 2022. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à 7 120 salariés, pour près de 252 000 heures indemnisées. En termes d'effectif concerné (près de 9,5 % du total France entière), la région se situe au 2<sup>e</sup> rang, après l'Ile-de-France.

Dans la région, le secteur « fabrication d'autres produits industriels » concentre 38,4 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en juin 2022, suivi du regroupement « Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » (15,3 %).

## Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 2022, 2 247 suppressions d'emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), 243 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC), 2 902 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés et 1 746 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus. Tous ces licenciements n'ont pas encore été validés à ce stade.

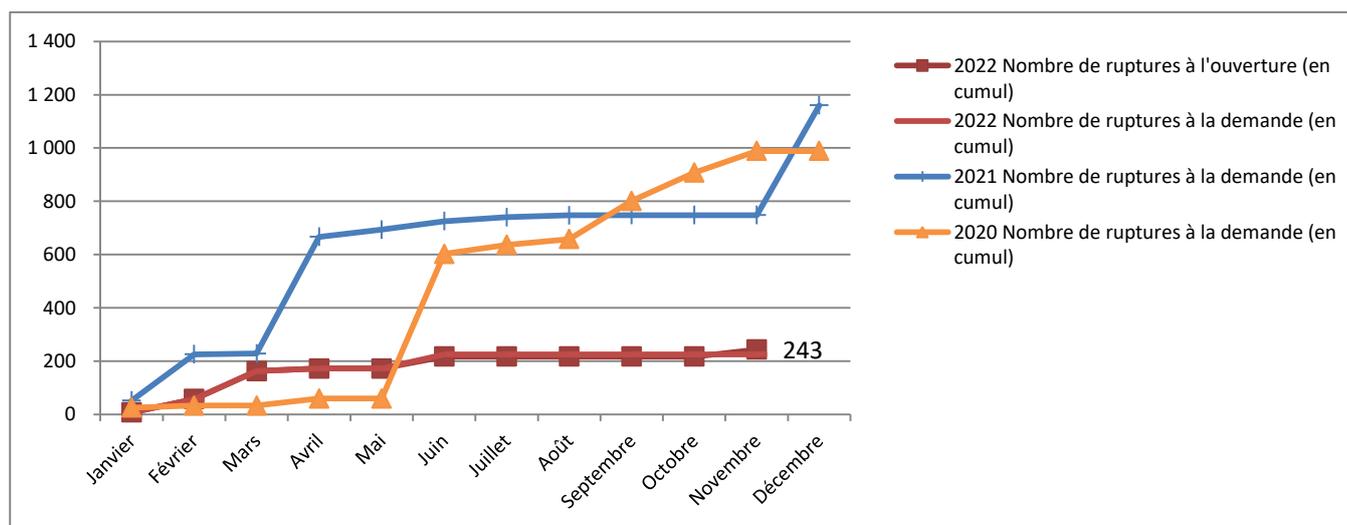
### Evolution du nombre de dossiers de PSE créés entre le 1er janvier et le 30 novembre 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

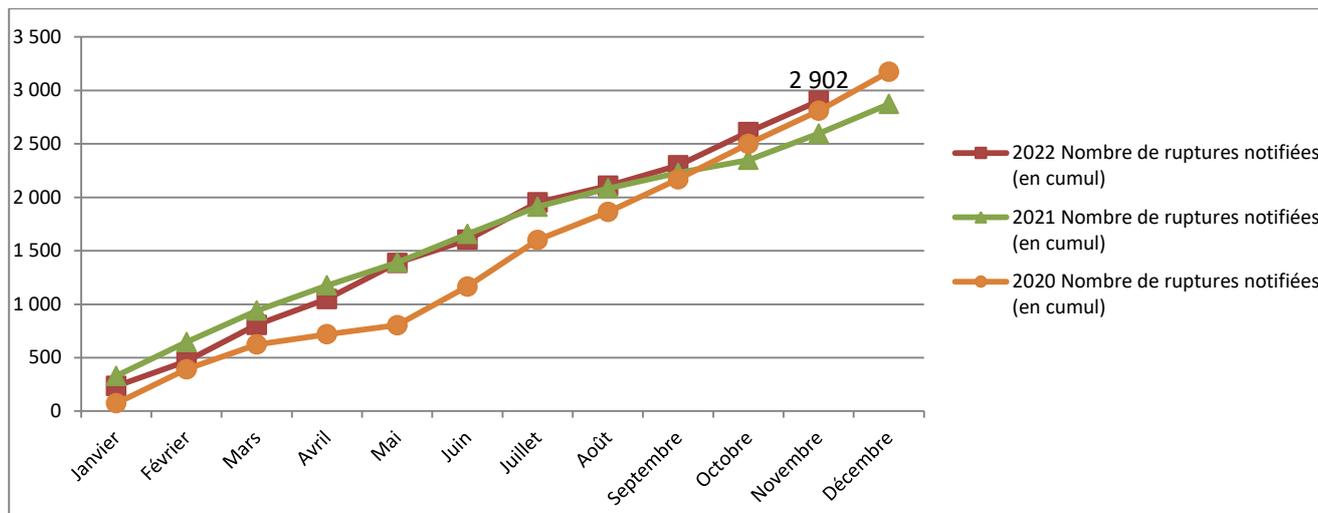
### Evolution du nombre de dossiers de RCC créés entre le 1er janvier et le 30 novembre 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

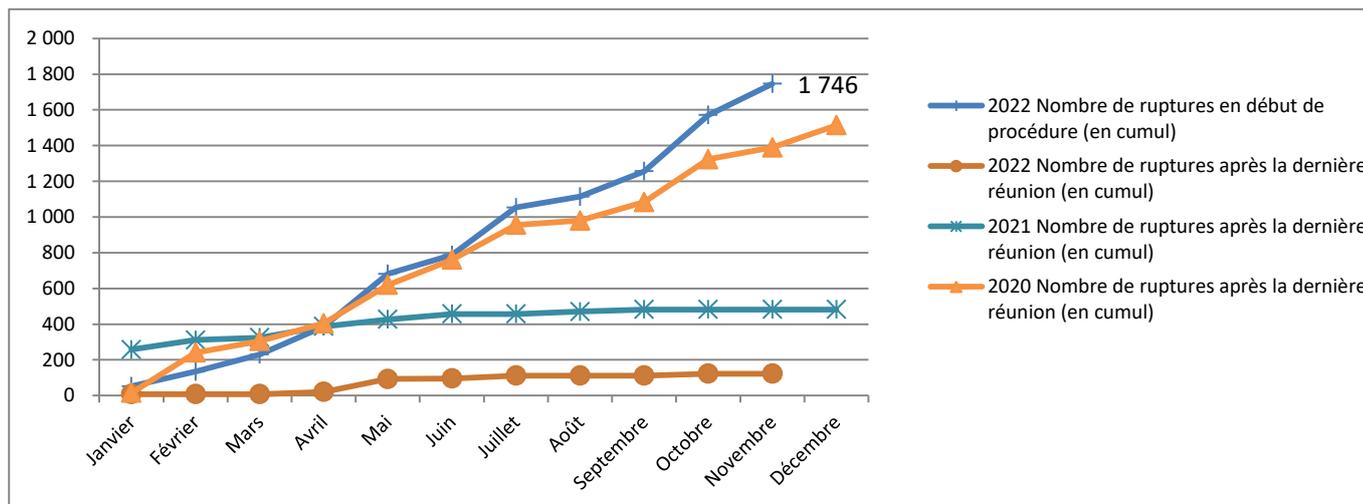
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de dossiers de LICEC de moins de 10 salariés créés entre le 1er janvier et le 30 novembre 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)**



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de dossiers de LICEC de 10 salariés et plus créés entre le 1er janvier et le 30 novembre 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

## Définitions

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :** toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE :** les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

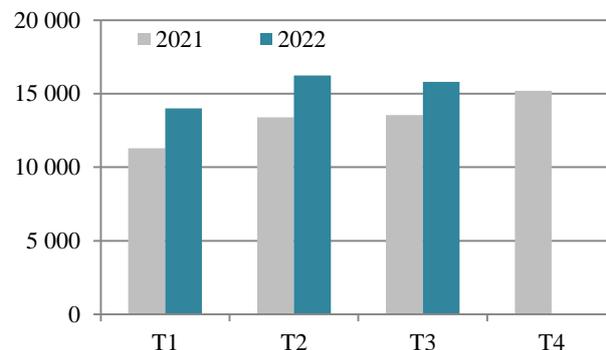
**Rupture conventionnelle collective (RCC) :** toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

## Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, plus de 15 800 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 16,6 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2021. Par ailleurs, ce trimestre, 0,8 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,4 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 13,3 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Hausse du taux de chômage au 2<sup>e</sup> trimestre 2022

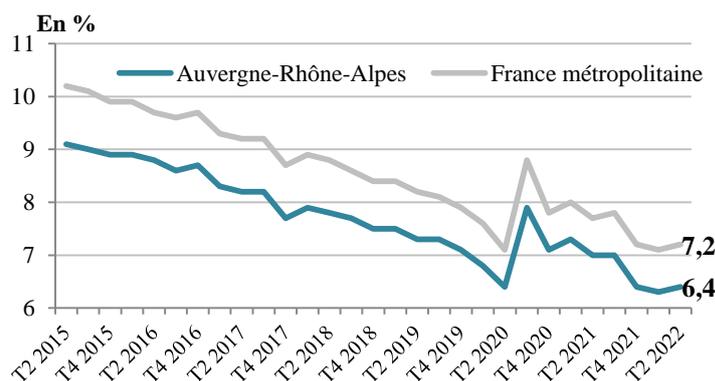
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,2 % ; + 0,1 point sur un trimestre). La région se situe au 4<sup>e</sup> rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne (5,9 %), Pays de la Loire et Corse (6 %) et au même niveau que la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,6 point dans la région et de 0,5 point en France métropolitaine.

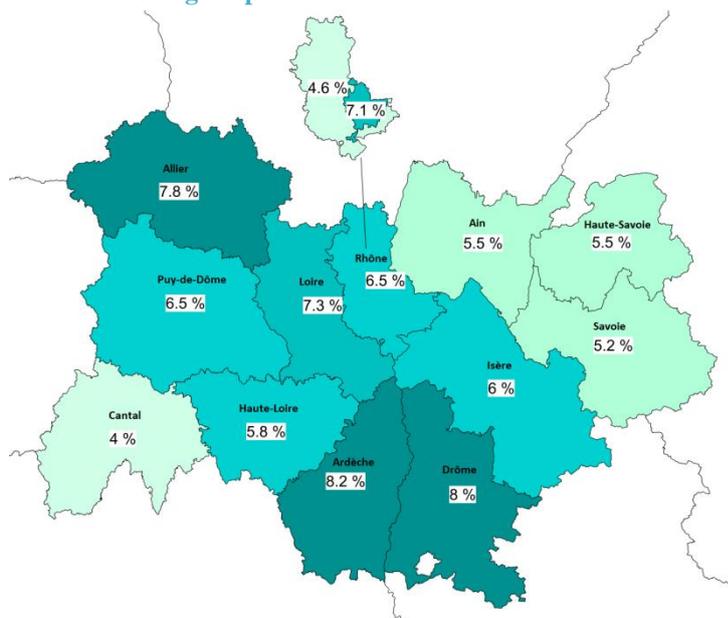
Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4 % dans le Cantal à 8,2 % en Ardèche. Sur le trimestre, il baisse légèrement en Savoie et en Haute-Savoie (-0,2 point), stagne en Ardèche et dans le Rhône, et augmente dans tous les autres départements de la région (de 0,1 à 0,3 point).

Sur un an, le taux de chômage baisse dans tous les départements de la région (de - 0,3 point en Haute-Loire et dans le Cantal à - 1,2 point en Savoie).

### Taux de chômage trimestriel



### Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés  
Données CVS

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 seront disponibles en **janvier 2023**.

## Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## La demande d'emploi en catégories ABC augmente au 3<sup>e</sup> trimestre 2022 mais baisse sur un an

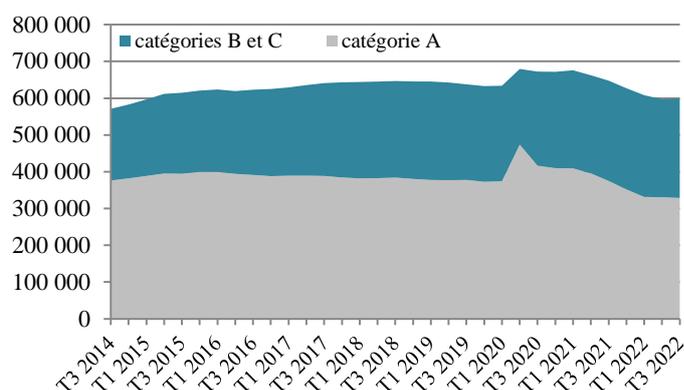
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 598 960 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 0,3 % **par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2022**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) baisse sur un trimestre (-0,6 %). Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 1,3 %. Au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, les catégories B et C représentent 45,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 44,6 % au trimestre précédent.

**Sur un an**, la demande d'emploi de catégories ABC baisse de 7,5 %. La catégorie A baisse de 12,3 %, alors que les catégories B et C regroupées ne baissent que de 0,9 %.

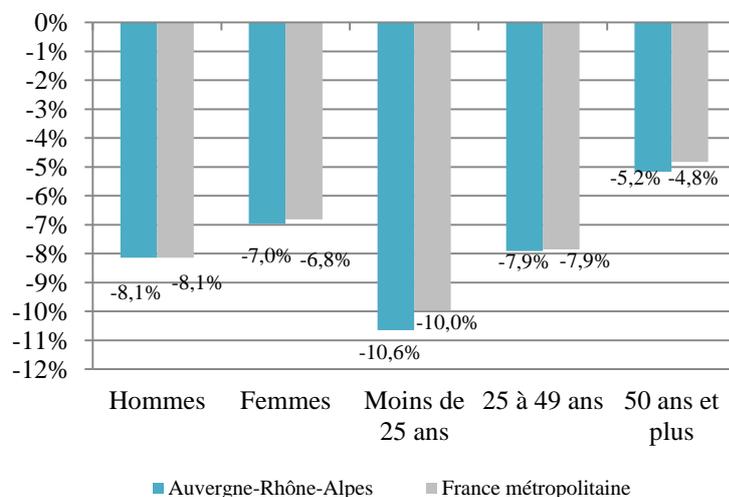
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région baisse davantage pour les hommes (-8,1 %) que pour les femmes (-7 %) par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2021.

Entre les 3<sup>e</sup> trimestres 2021 et 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans baisse de 10,6 %, celui des 25 à 49 ans de près de 8 %, et celui des 50 ans et plus de 5,2 %.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



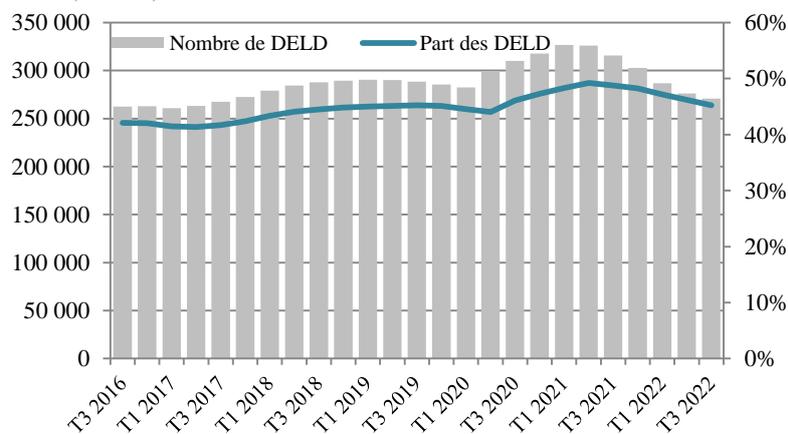
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 14,2 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 48,7 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 à 45,2 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2022. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 597 jours en moyenne, soit 7 jours de moins qu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2021.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

**Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## Prestations sociales

### *Baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, de l'ASS et des allocataires de la garantie jeunes sur un an et hausse des bénéficiaires de la prime d'activité*

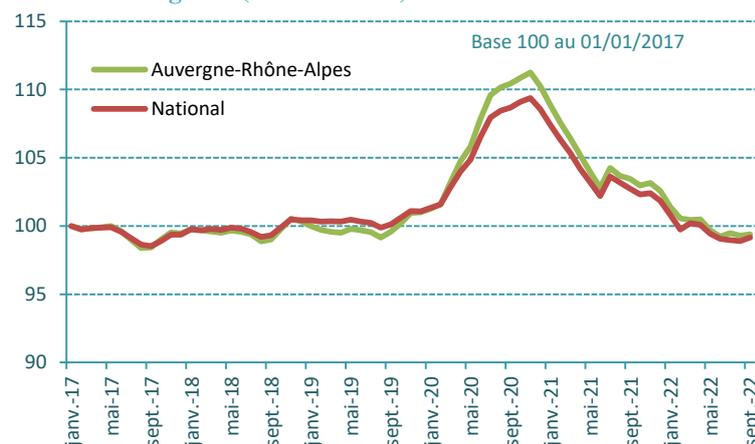
**Fin septembre 2022**, on dénombre 156 800 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 3,9 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Il se trouve désormais en-dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

**Fin juin 2022**, 6 481 personnes bénéficient de l'allocation **garantie jeunes** dans la région, soit une baisse de 31,7 % par rapport à juin 2021. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** est remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**.

**Fin août 2022**, 26 410 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 20,5 % par rapport à août 2021. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

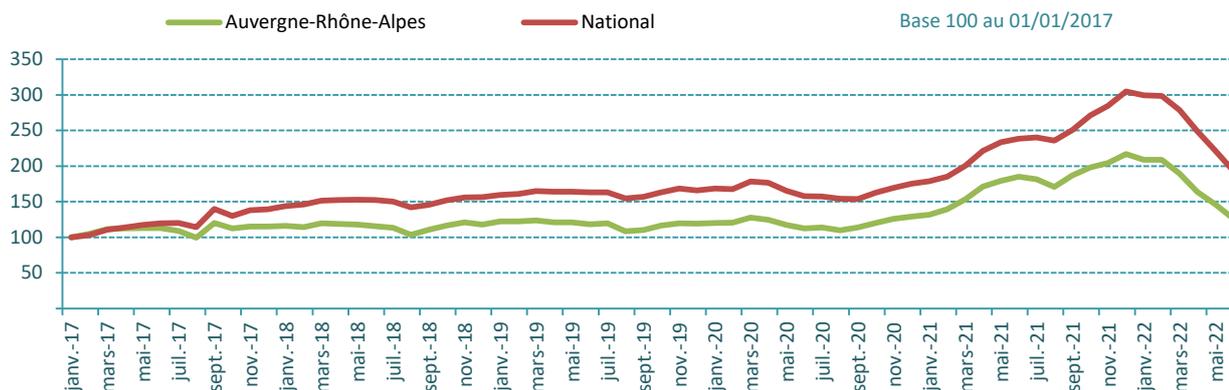
**Fin septembre 2022**, 527 150 personnes bénéficient de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 2,9 % par rapport à septembre 2021.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



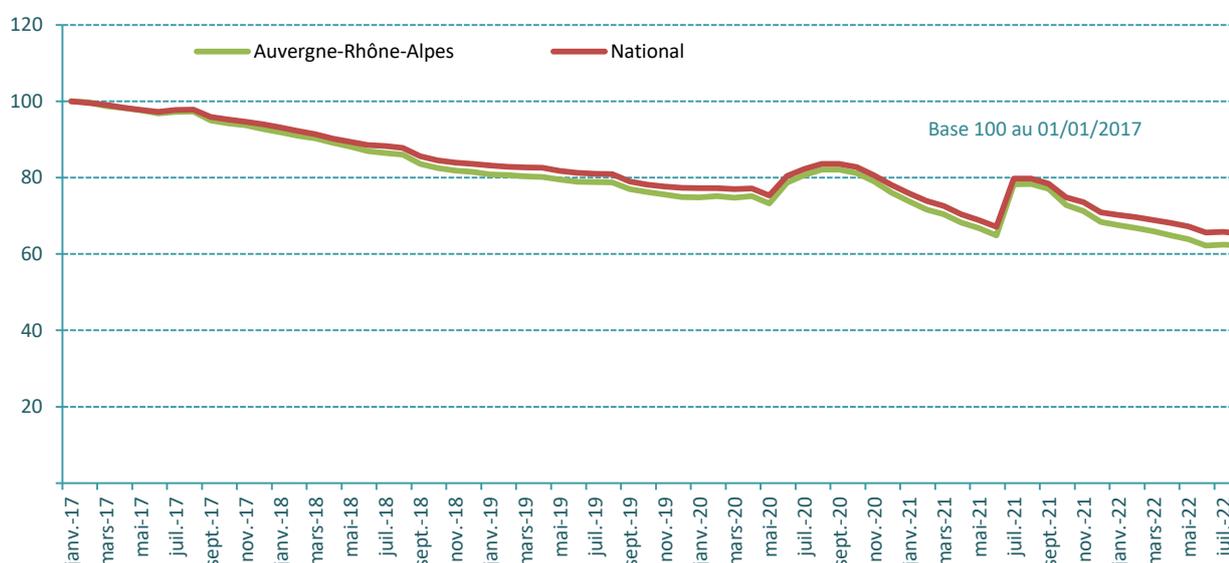
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires de l'allocation garantie jeunes



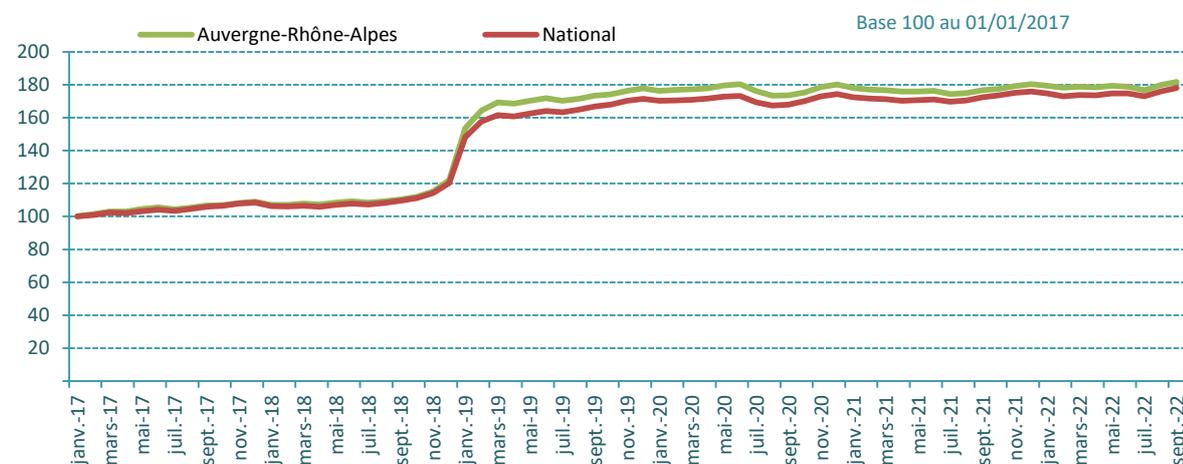
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Définitions

### - Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

### - Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** est un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvent en situation de précarité. Il leur offre, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale ainsi qu'une allocation. Le dispositif peut être prolongé pour une durée maximum de six mois. Les "stocks" correspondent au nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement garantie jeunes à la fin du mois considéré. Les "allocataires" désignent les jeunes qui bénéficient d'une allocation garantie jeunes au titre du mois considéré parmi les jeunes accompagnés dans le cadre de la garantie jeunes (87 % en mai 2020). Les "entrées initiales" correspondent au nombre de jeunes qui entrent dans l'accompagnement au cours du mois considéré. Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", et suite aux annonces du Gouvernement du 26 novembre 2020, 100 000 places supplémentaires sont prévues pour l'année 2021, portant le nombre total de bénéficiaires potentiels à 200 000 jeunes accompagnés. Les conditions d'entrée (critères de non-imposition et de ressources) sont assouplies à partir du mois de juin 2021 et la durée du parcours du jeune pourra être modulée en fonction de sa situation à compter d'octobre 2021. Elle pourra aller de 9 à 18 mois afin de s'adapter aux besoins d'accompagnement.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**.

## Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### Etudes :

**Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes** – SOUTOUL Fanny (DREETS), décembre 2022

**Les tensions sur le marché du travail en 2021** – OLKOWICZ Isabelle (Pôle emploi),  
VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS), octobre 2022

**Panorama statistique 2021 - Cohésion sociale**– coordination : GUILLAUME Sabine, juillet 2022

**Près de 3 millions de personnes ressentent des soucis financiers à l'aube de la crise financière**, AUDE Johanne, BIANCO Emma (Insee) en partenariat avec la DREETS ARA, juin 2022

**Emploi saisonnier : au-delà de l'hébergement-restauration, des orientations territoriales différentes**– ANTOINE Patricia, SENIGOUT Emilie (INSEE), JACOD Olivier,  
VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS), mai 2022

**Dans les secteurs marchands, une perte d'activité globale de 10 % entre mars 2020 et juin 2021 – Crise Covid en Auvergne-Rhône-Alpes**– GAUTHEY Grégoire, SENIGOUT Emilie (INSEE),  
VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS), mars 2022

**Evaluation régionale des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social**– SOUTOUL Fanny (DREETS), mars 2022

**L'évolution de l'emploi salarié en Auvergne-Rhône-Alpes** – GRAFF Didier (DREETS),  
février 2022

**L'anticipation du risque d'inaptitude dans les entreprises de 50 salariés ou plus en Auvergne-Rhône-Alpes** – GRAFF Didier (DREETS), janvier 2022

**La négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés du Rhône 2017-2019** – MEYER Pascale (DREETS), septembre 2021

### Chiffres clés :

**Demande d'emploi régionale et départementale, 3<sup>e</sup> trimestre 2022**, DREETS –Pôle emploi,  
octobre 2022

**Taux de chômage régional et départemental au 2<sup>e</sup> trimestre 2022** – TAVERNET Michèle,  
DREETS, octobre 2022

**Emploi salarié régional et départemental au 2<sup>e</sup> trimestre 2022** – TAVERNET Michèle, DREETS,  
octobre 2022

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03  
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

